

Association Sportive



Genevoise de Tir

Formulaire 3.01.05

Approbation du plan de tir

Coinsins, le

Chers organisateurs,
Chers amis tireurs,

En annexe, vous recevez le plan de tir pour votre manifestation qui peut être considéré comme accepté si les conditions ci-après sont respectées:

1. Les corrections éventuelles que j'ai apportées sont à effectuer. Tout autre changement est interdit.
2. Avant d'envoyer les plans de tir aux sociétés et tireurs, vous devez transmettre deux exemplaires (version définitive) à l'adresse ci-dessous.
3. Conclusion obligatoire d'une assurance spéciale selon art. 7 des conditions générales de l'AASST.

Si les deux plans de tir définitifs correspondent à l'exemplaire approuvé, je vous en retournerai un accompagné du formulaire de commande pour les „cartes-couronnes“.

Je vous souhaite plein succès pour les travaux préparatoires de votre fête.

Avec mes meilleures salutations

Responsable ASGT
Dominique Wohnlich
Chemin des Uttins, 8
1267 Coinsins
Tél. 021 824 12 24
Mail: grenat79@bluewin.ch